

# AVIS PUBLIC

---

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 8 avril 2024 à 19 h 15  
À la salle du Conseil municipal  
Située au 1, boulevard du Frère-André

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, concernant la sécurité des piscines, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à 1 mètre, conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra le lundi 8 avril 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. [Ledit projet de règlement](#) est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro 2024-185-30 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2024-185-30 concerne l'ensemble de territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

*Signé : Manon Donais*

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière